



F

Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt,

le dix sept septembre à dix neuf neuf heures

le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 10 septembre 2020

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Cendrine BABOT, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Nathalie GHIANDAI, Brigitte JUGHON, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Marion SAUVESTRE.
ABSENTS / EXCUSES	Daniel RALIERE Vincent HONIAT (procuration à Karine BORDES) Caroline FEZAS (procuration à Nathalie GHIANDAI) Brigitte LAGARDE (procuration à Brigitte JUGHON)

Ordre du jour

[Délibération autorisant le maire à signer la convention](#)

[Terega](#)

[Délibération autorisant le maire à signer la Convention Territoriale Globale du Muretain](#)

[Décisions modificatives sur budgets assainissement / commune / CCAS](#)

[Assainissement collectif M49](#)

[Commune M14](#)

[CCAS](#)

[Délibération rénovation éclairage public Chemin du Mondou](#)

[Délibération extension éclairage public impasse de la mairie, travaux ADAP](#)

[Délibération autorisant le maire à signer la convention Fibre 31](#)

[Délibération remboursement de l'hébergement du site internet](#)

[Questions diverses](#)

[Astreinte des conseillers municipaux](#)

[Candidature](#)

[Visite du Président de l'Agglo Muretain](#)

[SIVOM SAGE](#)

[Rappel journée du 26 septembre](#)

[Questions du public](#)

Délibération autorisant le maire à signer la convention

Terega

La convention est jointe à la convocation au conseil municipal. Le vote porte sur l'autorisation au maire de signer la convention avec Terega. Celle-ci permet à Terega de communiquer ses données pour pouvoir les intégrer au SIG de l'ADS.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Délibération autorisant le maire à signer la Convention

Territoriale Globale du Muretain

La CTG vise à articuler la politique familiale et sociale de la CAF, elle permet le renouvellement pour la période 2019-2020 du contrat enfance jeunesse pour les communes qui l'ont signée. Ce dispositif étend le domaine d'action puisqu'elle prend en compte la mobilité et l'accès aux droits par exemple. Neuf axes sont définis, communes/conseil départemental/CAF doivent travailler de concert pour établir les fiches/outils technique à mettre en oeuvre.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 13 pour.

Adopté

Décisions modificatives sur budgets assainissement /

commune / CCAS

Assainissement collectif M49

Annulation de titres remontant à 2015. On propose de prendre cette somme sur l'article 61528 qui est le poste "entretiens et réparations autres". Le montant à amortir est de 1560,90€ et la proposition

modificative porte sur une somme arrondie à 2000€.

Compte de provenance	Somme	Compte de destination	Détails
61528 Entretiens et réparations autres	472.10€	672 <i>Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement</i>	Il s'agit d'un transfert de crédit d'un article vers un autre. Nécessaire afin de permettre l'annulation des titres enregistrés des années précédentes
61528 Entretiens et réparations autres	1088.80€	673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)	Il s'agit d'un transfert de crédit d'un article vers un autre. Nécessaire afin de permettre l'annulation des titres enregistrés des années précédentes

M49

Compte à augmenter	Somme	Détails
042/777 subventions d'investissement	1€	Régularisation budgétaire en vue de la préparation du compte de gestion 2020 par la perception.
Compte à diminuer		
704 vente de produits	1€	Régularisation budgétaire en vue de la préparation du compte de gestion 2020 par la perception.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 3 abstentions (Brigitte JUGHON, Brigitte LAGARDE et Franck NEZRY), 10 pour.

Adopté

Concernant les abstentions, Brigitte JUGHON fait remarquer que la trésorerie régularise 1€ mais que sa remarque au moment du vote du budget, au sujet de la vente des Saules n'a pas suscité de rectification. Le secrétariat prend note de revoir la trésorerie sur ce sujet.

19h19, Nathalie Audry rejoint la séance et votera aux prochaines délibérations.

Commune M14

Régulation par les dépenses imprévues.

M14

Section fonctionnement dépense

Compte de provenance	Somme	Compte de destination	Détails
022 Dépenses imprévues	836€	773 mandats annulés sur exercices antérieurs	Il convient de rectifier un double paiement par l'émission d'un titre annulant le mandat 748 de l'année 2019

Section fonctionnement dépense

Compte de provenance	Somme	Compte de destination	Détails
022 Dépenses imprévues	300€	673 titre annulé sur exercices antérieurs	Il convient de rectifier le montant de l'article pour un remboursement d'un chèque encaissé location salle des fêtes.

Compte à augmenter	Somme	Détails
10226 (R) taxe aménagement	0.45 €	Régularisation budgétaire en vue de la préparation du compte de gestion 2020 par la perception.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 3 abstentions (Brigitte JUGHON, Brigitte LAGARDE et Franck NEZRY), 11 pour.

Adopté

CCAS

Le budget prévisionnel du CCAS aurait du prendre en compte le cumul des résultats, ce qui n'a pas été le cas.

Le poste 60632 doit être augmenté en conséquence.

Compte de provenance	Somme	Compte de destination	Détails
002 Exc fonctionnement reporté	1533.21€		Il s'agit de reporter le montant afin d'équilibrer le résultat de clôture
60632 Fourniture petit équipement	1533.21€		Il s'agit de reporter le montant afin d'équilibrer le résultat de clôture

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 3 abstentions (Brigitte JUGHON, Brigitte LAGARDE et Franck NEZRY), 11 pour.

Adopté

Délibération rénovation éclairage public Chemin du

Mondou

Approbation du devis du SDEHG concernant la rénovation de l'éclairage du Chemin du Mondou par des ampoules LED. Devis de 7410€ subventionné à 80%, reste à charge pour la commune de 1501€.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Délibération extension éclairage public impasse de la mairie, travaux ADAP

L'éclairage LED sera non permanent, associé à une horloge et des détecteurs. Des entreprises privées ont été sollicitées mais le reste à charge pour la commune est plus intéressant en passant par le SDHEG. Devis de 3850€ subventionné, reste à charge pour la commune de 780€.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Délibération autorisant le maire à signer la convention

Fibre 31

Bonrepos sera équipé assez tard compte tenu du bon débit ADSL dont profite la commune (mis à part certains quartiers). L'entreprise a été reçue en juin afin de réfléchir à l'implantation du répartiteur. Ils réutiliseront des conduits existants. Le conseil doit autoriser le maire à signer une convention d'occupation du sol sur le domaine communal.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Délibération remboursement de l'hébergement du site

internet

Délibération ajoutée à l'ordre du jour.

La collectivité n'est pas en mesure de payer la licence annuelle d'utilisation du logiciel servant à la mise à jour

du site internet de la mairie. Cette somme de 58,28€ est acquittée par un administré. Le conseil doit voter le remboursement de cette somme.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre , 0 abstention, 14 pour.

Adopté

Questions diverses

Astreinte des conseillers municipaux

Un "mode opératoire" des astreintes à été diffusé à tous les élus. Un téléphone et un trousseau spécifiques ont été fait pour ces astreintes. Le calendrier d'astreinte est disponible sur le NAS BSA. Thierry rappelle que les élus n'ayant pas encore pris d'astreinte doivent se positionner sur les créneaux disponibles.

Brigitte JUGHON : comment le numéro est-il connu ?

- Par Illiwap + site de la mairie

Brigitte JUGHON : le passage de téléphone pose un potentiel problème sanitaire. Peut on envisager un transfert de numéro?

- Il suffit de désinfecter. La possibilité de transfert va être étudiée.

Brigitte JUGHON : peut on dématérialiser le cahier ?

- Oui, le système est perfectible, si certains veulent faire des propositions, qu'ils n'hésitent pas.

Candidature

Une candidature nous a été transmise par une personne de Fontenilles afin de réaliser son service civique au sein de notre collectivité. Thierry C. précise que nous sommes tout à fait en mesure de le faire. Le contrat porte sur un minimum de 24h hebdomadaire pendant 6 à 12 mois avec versement d'indemnités pris en charge par l'Etat. L'objectif est de réfléchir sur le besoin de la commune et d'apporter une réponse rapide à cette candidature.

Franck NEZRY: Sur quelle mission porte la candidature ?

La personne souhaite une expérience dans le domaine de la petite enfance.

Visite du Président de l'Agglo Muretain

Monsieur Mandement viendra à Bonrepos le le 24 septembre à 18h. L'objectif principal de sa venue est de discuter de certains blocages concernant l'harmonisation des tarifs de l'ALAE principalement. Un pacte avait été signé pour favoriser les échanges entre certaines communes et l'Agglo.

Sauguede et Bragayrac sont allés au tribunal administratif. Bonrepos non malgré un vote à l'unanimité.

SIVOM SAGE

Nous avons reçu une invitation SIVOM SAGE, organisme qui assure notamment la fourniture de l'eau potable à de nombreuses communes du Muretain.

C'est un concurrent du SIECT (depuis 1960) qui regroupe 54 communes. Le SIVOM SAGE se propose de récupérer les communes actuellement fournies par le SIECT car meilleur coût de l'eau (estimé entre 15 et 20% moins cher), importantes perspectives sur les infrastructures, pas de frein à l'urbanisation des collectivités, entre autres.

Lors de la dernière réunion des élus, nous avons plutôt dit que nous étions favorable au SIECT car nous connaissons leurs méthodes et moyens de traitement.

Une grosse question se pose aujourd'hui pour 14 communes qui envisagent de passer au SIVOM SAGE, et la réponse devra intervenir avant la fin de l'année. Les avis sont partagés.

Rappel journée du 26 septembre

Cendrine BABOT rappelle que la journée de nettoyage du village aura lieu le 26 septembre 2020 à partir de 9h. Tout sera fourni pour l'occasion: chasubles, gants, poches, masques. Un apéritif sera offert le midi.

Questions du public

- Une habitante du Mondou se plaint du trafic très important sur le chemin du Garrousset et demande s'il est possible de le signaler à la gendarmerie.

La mairie a signalé ce problème à la gendarmerie il y a plusieurs mois, les gendarmes devaient faire des contrôles. La mairie signalera de nouveau ce problème à la gendarmerie.

Par ailleurs, Thierry C. évoque un projet avec Fontenilles concernant ce chemin. L'objectif serait d'en faire une impasse à l'aide d'un plot rétractable.

- Un habitant signale que les poubelles de la place du couchant pourraient être déplacées près des ateliers communaux.

Les employés du Muretain sont débordés et ne favorisent pas les grosses zones de collecte.

Séance levée à 20h10